



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

IMPOSITION D'UNE MESURE ADMINISTRATIVE ENVERS UN EMPLOYÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Gaspé, le 3 décembre 2004 – Le 28 novembre dernier, le directeur général de la Commission scolaire des Chic-Chocs, monsieur Yves Dallaire, a été officiellement informé par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Gérald Arvisais, qu'un membre du personnel syndiqué avait été interpellé suite à une enquête policière.

Devant la nature des soupçons que révélait l'enquête et suite à une rencontre avec la direction générale le lundi 29 novembre au siège social de la Commission, le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Gérald Arvisais, a imposé une mesure administrative qui consiste à suspendre l'employé syndiqué concerné pour une durée maximale de cinq jours. Ce laps de temps permettra au Comité exécutif de se réunir en séance extraordinaire afin de statuer sur ce dossier conformément aux dispositions de la délégation de pouvoirs et de la convention collective applicable.

Parallèlement à l'enquête policière et aux procédures judiciaires en cours, la Commission scolaire mène une enquête administrative qui lui permettra de faire toute la lumière nécessaire sur ce dossier. Il ne s'agit pas ici de se substituer à l'enquête et aux procédures judiciaires en cours mais cette enquête administrative permettra à la Commission scolaire d'être bien éclairée et de prendre ensuite les mesures qui s'imposent dans un tel cas.

-30-

Source :
Marie-Noëlle Dion
Agente d'information
Commission scolaire des Chic-Chocs
Téléphone: (418) 368-3499 poste 240
Télécopieur: (418) 368-6531
Courriel: marie-noelle.dion@cschic-chocs.net